

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 03/07/2024

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif « Plan 5000 terrains de sport – Génération 2024 », pour la création d'un CITY STADE dans l'emprise du complexe sportif, à hauteur de 80% du coût total des travaux hors taxes.
- ❖ De solliciter l'aide de l'Etat au titre des crédits à la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2024, dans le cadre d'un nouveau diagnostic cartographique ONF, lié au changement de la règlementation des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), à hauteur de 75%.
- ❖ De retenir la proposition de la Sté LE GALL Charpentes pour la réfection du faîte sur le bâtiment de la crèche municipale pour un montant de 3 240 € HT.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2024**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2024-26-06-01 UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DES AHP (UDSP) : SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le versement d'une subvention à l'UDSP d'un montant de six cent euros (600 €)

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2024-26-06-02 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2024-26-06-03 CRECHE – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT MODIFIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications proposées dans le règlement de fonctionnement

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2024-26-06-04 DLVA – HOPITAL DE MANOSQUE : PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe du versement d'une subvention d'investissement en vue des travaux d'extension du centre hospitalier Louis RAFFALI pour accueillir des formations de la filière médicale et paramédicale, pour un montant maximum de 10 € par habitant (la valeur de référence étant la population municipale 2020 soit 4355 habitants), autorise monsieur le Maire à signer la convention de financement qui définira les modalités de calcul et de versement, précise que les crédits budgétaires seront prévus aux BP 2026 et 2027.

Délibération adoptée avec 15 voix Pour, 1 Abstention et 0 contre.

5. N° 2024-26-06-05 DLVA – GEMAPI – ENTRETIEN PLURIANNUEL DES COURS D'EAU EN GESTION PROPRE DU TERRITOIRE DLVAgglo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet d'entretien pluriannuel des cours d'eau présenté par DLVAgglo.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2024-26-06-06 FONCIER – LES MAGISTELLES : REGULARISATION ANCIEN CHEMIN DESAFFECTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de céder la parcelle concernée du domaine public déclassée par délibération du conseil municipal en date du 06/05/1985, soit 281m² à 8 €/m², indique que les frais et honoraires de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs, mandate l'étude de Me MENC-MOLINA, notaire à Villeneuve, pour la rédaction des actes relatifs à cette cession, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document lié à cette cession.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. N° 2024-26-06-07 FINANCES – PLAN DE FINANCEMENT : REQUALIFICATION DE LA 3EME TRANCHE DU CENTRE ANCIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. N° 2024-26-06-08 FINANCES – ADMISSIONS EN NON VALEUR : REPRISE DE LA DELIBERATION N°2024-27-05-05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie la délibération n° 2024-27-05-05, en admettant en non-valeur à l'article 6541, la somme de deux mille neuf cent cinquante-huit euros et quarante centimes (2 958.40 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. N° 2024-26-06-09 ECONOMIE – BAR « LE CERCLE DE L'EGALITE » : AVENANT DE TRANSFERT D'EXPLOITATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à rédiger l'avenant de transfert du contrat de location gérance, sur la même durée que le contrat initial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 19H56